



ECOLE PRIVEE ST JOSEPH
 Rue des Hauteurs
 85 140 L'OIE
 Tél/Fax : 02.51.66.03.39
 e-mail : ec.loie.stjoseph@ddec85.org

Rétributions 2017-2018

Le conseil d'administration de l'OGEC a fixé le montant des rétributions qui s'élève à **260 € par enfant** et à **220 € pour le 3ème enfant** pour l'année scolaire 2017-2018.

Pour payer ces rétributions, vous disposez de plusieurs solutions : (cochez la case de votre choix)

Le prélèvement mensuel sur votre compte de 26 € par enfant (22 € pour le 3^{ème}) au 10 de chaque mois du mois de septembre au mois de juin soit un total de 260 € par enfant (220 € pour le 3^{ème}) et par an.

Si c'est la première fois que vous payez les rétributions par prélèvement mensuel ou si vous avez changé de banque ou de compte bancaire, fournissez un R.I.B en plus de l'autorisation de prélèvement complétée au dos de cette feuille.

Le paiement par chèque mensuel (ou argent liquide) de 26 € par enfant (22 € pour le 3^{ème}) au 10 de chaque mois du mois de septembre au mois de juin soit un total de 260 € par enfant (220 € pour le 3^{ème}) et par an.

Le paiement par chèque en 3 fois (ou argent liquide) soit deux chèques de 90 € et un chèque de 80 € (septembre, décembre et avril).

Le paiement par chèque en 1 fois (ou argent liquide) soit un chèque de 260 € par enfant (220 € pour le 3^{ème}) au 10 septembre soit un total de 260 € par enfant (220 € pour le 3^{ème}) et par an.

INFORMATIONS POUR LES RETRIBUTIONS

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Nom et prénom du 1^{er} enfant :

Nom et prénom du 2^{ème} enfant :

Nom et prénom du 3^{ème} enfant :

NOMBRE D'ENFANTS X 26 € =€

NOMBRE D'ENFANTS X 22 € =€

TOTAL PAR MOIS POUR L'ENSEMBLE DE LA FAMILLE€

Date :

Signature :